

COMMUNE DE SPECHBACH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SPECHBACH - SEANCE DU 02 MARS 2026 -

Sous la présidence de Monsieur Paul STOFFEL, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul STOFFEL, Maire.

Etaient présents : 13

BUCHER Nathalie, FONNE Régine, GERVAUD David, GIRARDELLO Dominique, HEIM Maurice, KELLER Yves, LAURENT Magali, MAHY Pierre, MEYER Christine, MULLER Denis, SAUNER Monique, SPROESSER Thomas et STOFFEL Paul.

Etaient absents : 4

Excusés : ANSELM Corinne, BELZUNG Baptiste et LEJEUNE Fanny

Non excusé : FUTSCH Béatrice

Procurations : BELZUNG Baptiste a donné procuration à STOFFEL Paul

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Agnès WALDER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal du 24 novembre 2025
2. Compte financier unique 2025 et affectation des résultats
3. Débat d'orientation budgétaire 2026
4. Acquisition des vélos à assistance électrique (VAE) du PETR
5. Modification des grades associés à des emplois permanents
6. Dénomination du Chemin menant à la ferme STEMPFLER
7. Divers

1. Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Compte financier Unique 2025 et affectation des résultats

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2025 de la Commune de Spechbach.

Il informe qu'il n'a pas procédé au déblocage de la ligne de trésorerie validée par le Conseil Municipal du 24 novembre 2025. Les recettes attendues (notamment le FCTVA) ont été encaissées à temps pour solder les factures de fin d'année.

Le Conseil Municipal constate que le Budget Primitif a été respecté. Les documents relatifs à la gestion de l'exercice sont mis à la disposition de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025, de la Commune de Spechbach, résumé comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 116 487,14	1 004 530,11	2 121 017,25
RECETTES	679 091,46	1 279 921,29	1 959 012,75
RESULTAT de l'EXERCICE 2025	- 437 395,68	275 391,18	- 162 004,50
RESULTAT de CLOTURE 2024	281 843,26	330 899,20	612 742,46
- Part affectée à l'investissement 2025		330 899,20	330 899,20
RESULTAT de CLOTURE 2025	- 155 552,42	275 391,18	119 838,76

Affectation des résultats 2025

Sur proposition du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2025, **d'un montant de 275 391,18 €**, en section d'investissement du Budget Primitif 2026, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

3. Débat d'orientation budgétaire 2026

Le Maire informe que la commission des finances a travaillé sur une première version du budget 2026 qui sera à adapter ou modifier et à valider par la prochaine équipe municipale. Cette version ne prévoit aucun nouvel investissement.

Il informe que les crédits reportés (c'est-à-dire votés mais pas encore utilisés) suivants seront à solder en 2026 :

1/ en dépenses d'investissement :

- Opération 125 « Cimetière » : 37 000,00 € pour notamment la réalisation de l'allée centrale du cimetière St Augustin de Spechbach-le-Bas.
- Opération 138 « Sécurisation des traverses RD » : 39 300,00 € pour l'installation définitive des feux micro-régulés au carrefour Largue/Thann et la dépose des feux provisoires. Ces travaux ont été réalisés et payés en janvier 2026.
- Opération 139 « Atelier municipal » : 82 650,00 € pour solder les marchés publics.
- Opération 143 « Rénovation des sanitaires de la salle des fêtes » : 4 000,00 €
- Opération 145 « Rue des Vosges – Lutte contre les inondations » : 17 700,00 €. Les travaux programmés par la Communauté de communes seront réalisés ce printemps et la participation de la commune s'élève à 3 820,20 €. Le solde pourra servir de réserve pour d'autres travaux.

2/ en recettes d'investissement :

- Opération 138 « Sécurisation des traverses RD » : 18 000,00 € correspondant à la subvention notifiée par la CEA.
- Opération 139 « Atelier municipal » : 6 900,00 € correspondant à la subvention notifiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.
- Opération 141 « Equipements sportifs et de loisirs » : 21 200,00 €. Le Maire informe que les subventions notifiées par la Région Grand Est s'élèvent à 30 900,00 € (5 200,00 € pour le court de tennis et 25 730,00 € pour l'aire de jeux).
- Opération 146 « Rue des Tilleuls » : 1 400,00 € correspondant aux subventions notifiées par Territoire Energie Alsace (1 000,00 € + 400,00 €)

Le Maire présente ensuite l'état de la dette.

Il rappelle que le prêt d'un montant de 306 000,00 € contracté en 2011 pour rénover et agrandir la mairie arrive à échéance en 2026 et que le prêt relais d'un montant de 150 000,00 € encaissé en 2025 pourra être remboursé partiellement dès 2026.

4. Acquisition des vélos à assistance électrique (VAE) du PETR

Le Maire explique que le PETR du Pays du Sundgau a acquis en 2017, une flotte de 50 vélos à assistance électrique qui ont été mis à disposition de collectivités (communes, syndicats...) et associations du territoire œuvrant pour l'éducation à l'environnement, la santé, l'éducation et l'insertion professionnelle.

La Commune de Spechbach bénéficie de 2 VAE qu'elle met à disposition des habitants et des agents communaux.

Le PETR propose à la Commune de racheter les 2 vélos au prix de 300,00 €/vélo (tarif neuf : 1700 € TTC l'unité).

Sur proposition du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de racheter au PETR du Pays du Sundgau les deux vélos à assistance électrique, au prix de 300,00 €/vélo.

5. Modification des grades associés à des emplois permanents

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants et ses articles L. 411-1 et suivants ;

VU la délibération 2021/07 du 10 mars 2021 portant création de l'emploi permanent d'agent polyvalent des services technique à temps complet ;

VU la délibération 2022/37 du 11 juillet 2022 portant création de l'emploi permanent d'agent polyvalent des services technique à temps complet ;

VU la délibération 2024/16 du 24 juin 2024 portant création de l'emploi permanent d'agent polyvalent des services technique à temps complet ;

VU la délibération 2024/13 du 08 avril 2024 portant création de l'emploi permanent d'agent polyvalent des services technique à temps non complet (24/35) ;

VU l'organigramme de la collectivité territoriale ;

VU le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la modification des grades associés aux emplois permanents d'agent polyvalent des services technique, afin d'assurer l'adéquation entre les fonctions exercées et les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Sur proposition du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la modification des grades associés aux emplois permanents des agents polyvalents des services technique, à effet du 01/04/2026 ;

Emplois permanents	Grades	Durée hebdomadaire de service (DHS)	Nombres d'emplois
Agent polyvalent des services technique	Adjoint technique	35/35 ^{ièmes}	3
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		
	Agent de maîtrise territorial (ajout)	24/35 ^{ièmes}	1
	Agent de maîtrise territorial principal (ajout)		
	Technicien (ajout)		
	Technicien principal 2 ^{ème} classe (ajout)		
	Technicien principal 1 ^{ère} classe (ajout)		

DECIDE d'adopter, à effet du 1^{er} avril 2026, la modification de l'état du personnel annexé.

6. Dénomination du Chemin menant à la ferme STEMPFLER

Le Maire rappelle que par délibération N°2025/11 du 10 mars 2025, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune.

Il appartient donc au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

- M. Vincent STEMPFLER, propriétaire de la grange située à la sortie du village vers Galfingue demande que le Conseil Municipal attribue un nom au chemin qui mène à sa propriété. Il a lui-même proposé « rue des obus » ou « rue des blockhaus »

Plusieurs propositions sont émises (chemin du Muehlacker, chemin du bunker, chemin des tranchées, ...) mais aucun consensus n'est trouvé.

Les conseillers décident de surseoir à cette délibération qui sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

7. Divers

Le Maire a le plaisir de remettre le diplôme et la médaille « argent » d'honneur régionale, départementale et communale (correspondant à la médaille du travail dans la fonction publique territoriale) à Mme Agnès WALDER, secrétaire générale de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 21h15.

S'agissant de la dernière réunion de la mandature, le Maire invite les membres du Conseil Municipal à un moment de convivialité.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE de SPECHBACH
de la séance du 2 MARS 2026**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du 24 novembre 2025
2. Compte financier unique 2025 et affectation des résultats
3. Débat d'orientation budgétaire 2026
4. Acquisition des vélos à assistance électrique (VAE) du PETR
5. Modification des grades associés à des emplois permanents
6. Dénomination du Chemin menant à la ferme STEMPFLER
7. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
STOFFEL Paul	Maire		
MAHY Pierre	Adjoint		
BUCHER Nathalie	Adjointe		
GIRARDELLO Dominique	Adjoint		
FONNE Régine	Adjointe		
MULLER Denis	Adjoint		
ANSELM Corinne	Conseillère municipale	Absente et non représentée	
BELZUNG Baptiste	Conseiller municipal	Absent, représenté par Paul STOFFEL	
FUTSCH Béatrice	Conseillère municipale	Absente et non représentée	
GERVAUD David	Conseiller municipal		
HEIM Maurice	Conseiller municipal		
KELLER Yves	Conseiller municipal		
LAURENT Magali	Conseillère municipale		
LEJEUNE Fanny	Conseillère municipale	Absente et non représentée	
MEYER Christine	Conseillère municipale		
SAUNER Monique	Conseillère municipale		
SPROESSER Thomas	Conseiller municipal		